

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 12

**MUTUALISATIONS ASCENDANTES & DESCENDANTES ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND,
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE, LE CCAS DE CLERMONT-FERRAND ET L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART
DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE : APPROBATION DES FICHES SECTORIELLES DE
RÉGULARISATION 2021 ET PRÉVISIONNELLES 2022**

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cécile AUDET pouvoir à Charles-André DUBREUIL, Odile VIGNAL pouvoir à Marion BARRAUD, Estelle BRUANT pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Alparslan COSKUN pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Diego LANDIVAR, Marianne MAXIMI

M. Diego LANDIVAR étant absent, le pouvoir donné par Mme Marianne MAXIMI n'a pu être pris en compte.

M. Jean-Pierre BRENAS arrive après le vote de la question n°1.

M. Jérôme AUSLENDER arrive pendant le diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Grégory BERNARD).

Rapport N° 12
**MUTUALISATIONS ASCENDANTES & DESCENDANTES ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND,
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE, LE CCAS DE CLERMONT-FERRAND ET L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART
DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE : APPROBATION DES FICHES SECTORIELLES DE
RÉGULARISATION 2021 ET PRÉVISIONNELLES 2022**

Les conventions de mutualisation de services ascendantes conclues entre la Ville de Clermont-Ferrand , Clermont Auvergne Métropole, le CCAS de Clermont-Ferrand et l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole prévoient l'élaboration de fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année en cours et, si une différence apparaît entre la prévision et le montant constaté dans le compte administratif et validé par la collectivité bénéficiaire, **l'élaboration de fiches sectorielles de régularisation pour l'année précédente.**

Parallèlement, **les conventions de mise à disposition de services descendantes** conclues entre la Métropole et ses communes membres prévoient également l'élaboration de fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année en cours et, si nécessaire, **l'élaboration de fiches sectorielles de régularisation pour l'année précédente.**

Le prévisionnel pour 2022 pour les conventions de mise à disposition **de services ascendantes** et les conventions de mise à disposition **de services descendantes** a été élaboré en tenant compte du niveau de service attendus et réalisables par les services mis à dispositions.

En annexes sont jointes les fiches sectorielles de régularisation 2021 ainsi que les fiches sectorielles prévisionnelles pour 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les fiches sectorielles de régularisations relatives aux écarts constatés entre les montants prévisionnels 2021 et les coûts réels 2021, annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser M le Maire ou son/sa représentant.e à procéder aux régularisations correspondantes ;
- d'approuver les dispositions des fiches sectorielles de chacun des SMAD, avec leur coût prévisionnel 2022 afin d'émettre les titres de recettes correspondants.

TOTAL VOTANTS :	53	=	49 Conseillers Présents	+	4 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	Pour : 53	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Marion CANALES

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION- RÉEL 2021

MISE À DISPOSITION DU PÔLE ACCUEIL GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE - UNITÉ ENTRETIEN LOCAUX DU CONSERVATOIRE EMMANUEL CHABRIER AU PROFIT DU CENTRE CAMILLE CLAUDEL DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du Conseil de la communauté du 28 juin 2019

Délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2019

Pour Clermont Auvergne Métropole

Direction / Service mis à disposition : Pôle Accueil gestion administrative et technique –
Unité entretien locaux du Conservatoire Emmanuel Chabrier

Directeur / Chef de service :

Madame CESARETTI

Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand :

Madame CESARETTI

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Animation Socioculturelle & de la Vie Associative

Directeur / Chef de service :

Monsieur GAGNON

Référent avec la Métropole :

Madame DE CASTRO

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien des locaux du Centre Camille Claudel, situés dans l'enceinte du centre Blaise Pascal.

Il est entendu que la Métropole prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Prévisionnel 2021

Activité	Équipe de terrain		Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Entretien des locaux	1,52	50 718,00 €	/	/	176,50 €	50 894,50 €
					Total annuel	50 894,50 €

Coût réel pour 2021

Activité	Équipe de terrain		Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Entretien des locaux	1,52	55 077,99 €	/	/	77,70 €	55 155,69 €
Total annuel						55 155,69 €

L'écart entre le prévisionnel et le coût réellement constaté s'élève à **4 261,19 euros**.

Il est donc nécessaire :

- de procéder à une régularisation de 98,80 euros en faveur de la ville de Clermont-Ferrand au titre des dépenses directes,
- de procéder à une régularisation de 4 359,99 euros en faveur de Clermont Auvergne Métropole au titre de la masse salariale.

MISE À DISPOSITION DU SERVICE PROCESS INDUSTRIELS/EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES INDUSTRIELS DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du conseil métropolitain du 29 juin 2018

Délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service mis à disposition : Direction du Cycle de l'Eau- service
 Process Industriels
 Chef de service : Monsieur COLLAY
 Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand : Monsieur CASTELLAN

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Direction du patrimoine Bâti
 Directeur : Monsieur DEBUIRE

Référents avec la Métropole : Madame LURDOS (suivi entretien-maintenance)
 Monsieur GILBERT (suivi investissements)

Rappel de l'objet de la mise à disposition :

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrises d'œuvres pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand.

La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

Prévisionnel pour l'année 2021 :

Activités	Masse salariale (toutes charges incluses)	Charges directes affectées	Total
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	6 420 €	259 €	6 679 €
Total			6 679 €

Réel pour l'année 2021 :

Activités	Masse salariale (toutes charges incluses)	Charges directes affectées	Total
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	5 407 €	360 €	5 767 €
Total			5 767 €

L'écart entre le prévisionnel 2021 et l'activité réelle s'élève à **912 euros**.

Il est donc nécessaire :

- de procéder à une régularisation de 1 013 euros en faveur de la Ville de Clermont-Ferrand au titre de la masse salariale
- de procéder à une régularisation de 99 euros en faveur de Clermont Auvergne Métropole au titre des dépenses directes.

MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTANCES DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service mis à disposition : Cabinet du Président
 Directeur / Chef de service : Madame PONTHEIU
 Référent avec la commune : Madame PONTHEIU

Direction / Service mis à disposition : Direction des Actions juridiques, des achats
 Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER
 Référent avec la commune : Madame RIBET

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Cabinet du Maire
 Directeur / Chef de service : Madame PONTHEIU
 Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Madame PONTHEIU

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer les missions de collaborateurs de Cabinet, ainsi que les déplacements du Maire dans le cadre de ses fonctions.

Pour les déplacements, le service met à disposition un agent à mi-temps, étant précisé que la ville de Clermont-Ferrand met à disposition de Clermont Auvergne Métropole le véhicule adéquat.

Prévisionnel pour l'année 2021

Prévisionnel 2021	ETP	Masse salariale	Forfait charges de structures (15 % de la masse salariale)	Total
Chauffeur	0,50	17 160 €	2 574 €	19 734€
Véhicule Ville	-	-	-	- 4 686 €
Cabinet Président	0,50	55 327 €	8 299 €	63 626 €
Total	1,00	72 487 €	10 873 €	78 674 €

Réel pour l'année 2021

Réel activité 2021	ETP	Masse salariale	Forfait charges de structures (15 % de la masse salariale)	Total
Chauffeur	0,50	17 172 €	2 576 €	19 748 €
Véhicule Ville	-	-	-	- 6 610 €
Cabinet Président	0,50	58 433 €	8 765 €	67 198 €
Total	1,00	75 605 €	11 341 €	80 336 €

L'écart entre le prévisionnel 2021 et le coût réel du service mis à disposition s'élève à **1 662 euros**.

Il est donc nécessaire :

- de procéder à une régularisation de 3 586 euros en faveur de Clermont Auvergne Métropole , soit 3 118 euros au titre de la masse salariale et 468 euros au titre des dépenses directes,
- de procéder à une régularisation de 1 924 euros en faveur de la Ville de Clermont-Ferrand au titre des dépenses directes, dans le cadre de la mise à disposition d'un véhicule de la Ville.

**MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE CONTRÔLE DES EAUX DE LA
DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND
(EX-LABORATOIRE)**

Délibération du Conseil métropolitain en date du 20 décembre 2019

Délibération du Conseil municipal de Clermont-Ferrand en date du 18 décembre 2019

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction du Cycle de l'Eau :	Madame BURGUIERE
Service mis à disposition :	Laboratoire
Responsable du service :	Madame CLAUZET
Référént du service mis à disposition :	Madame CLAUZET

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Directions de rattachement :	
- Direction du Patrimoine Bâti :	Monsieur DEBUIRE
- Direction de la Petite Enfance :	Madame MAILLOT
- Direction de l'Enfance :	Monsieur PRIEUR

Objet de la mise à disposition :

Dans le cadre de la mise à disposition, les missions confiées par la Ville de Clermont-Ferrand au Laboratoire de Clermont Auvergne Métropole visent à permettre d'assurer, au sein des bâtiments, le suivi réglementaire des analyses légionelles pour l'eau chaude sanitaire et un suivi bactériologique de l'eau destinée à la consommation du public (eau froide après compteur).

Rappel des montants prévisionnels pour l'année 2021

Prévisionnel 2021	Nombre d'échantillons	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Analyses de l'eau	276	8 188 €	6 113 €	14 300 €
Total				14 300 €

Réel de l'activité 2021	Nombre d'échantillons	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Analyses de l'eau	409	14 863 €	9 024 €	23 887 €
Total				23 887 €

L'écart entre le prévisionnel et le réel s'élève à 9 587 euros.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de **9 587 euros** en faveur de Clermont Auvergne Métropole, soit 6 675 euros au titre de la masse salariale et 2 911 euros au titre des dépenses directes.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION – REEL 2021

MISE A DISPOSITION DE LA MEDECINE PREVENTIVE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, DU CCAS, ET DE L'ESACM

Délibération du conseil de la Communauté du 15 Décembre 2017

Délibération du conseil municipal du 21 Décembre 2017

Délibération du conseil d'administration du CCAS du 15 Décembre 2017

Délibération du conseil d'administration de l'ESACM 23 Novembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction Générale Adjointe Ressources Humaines, Relations Usagers et Transformation Digitale (DGARHRUTD)

Service Médecine Préventive

Directeur / Chef de service : Madame LAOPE

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Ressources Humaines
Directeur / Chef de service : Madame TEYSSIER GRAVEJAL

Pour le CCAS :

Direction / Service de rattachement : Direction des Ressources Humaines
Directeur / Chef de service : Madame LOUDENOT

Pour l'ESACM :

Direction / Service de rattachement : Le Secrétariat Général
Directeur / Chef de service : Madame RUTYNA

Objet de la mise à disposition :

Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens nécessaires afin :

- d'assurer la surveillance médicale des agents
 - d'assurer les différents types de visites médicales
 - visite d'embauche
 - visite périodique
 - visite à la demande de l'agent ou de l'administration
 - d'assurer la surveillance médicale particulière de certains publics (agents reconnus travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée, agents exposés à des risques particuliers, agents souffrant de pathologies particulières)
 - de vacciner les agents
- d'assurer des actions sur le milieu professionnel
 - d'assurer une mission de conseil auprès de l'autorité territoriale, des agents ou de leurs représentants pour ce qui concerne
 - l'amélioration des conditions de travail
 - l'hygiène générale des locaux
 - l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
 - la protection des agents contre l'ensemble des nuisances, les risques professionnels, les maladies professionnelles ou à caractère professionnel
 - l'hygiène dans les restaurants administratifs
 - l'information sanitaire
 - de réaliser des actions sur le milieu professionnel (tiers-temps)
 - visites de site
 - études des postes et des ambiances de travail
 - surveillance générale de l'hygiène dans la collectivité
 - présence au CHSCT
 - établissement et présentation des rapports médicaux

Les missions de médecine de prévention sont assurées par quatre agents, rattachés au service prévention et santé au travail de la Ville situé au CHU :

- 1 Médecin de prévention, mis à disposition par le CHU auprès de la Ville (70 %) et du CCAS (30 %)

- 1 Médecin de prévention, agent Ville

- 1 infirmière territoriale, mise à disposition par le CHU à 100 % auprès de la Ville

- 1 secrétaire médicale, agent Ville

Détail des montants réels pour l'année 2021 :

➤ Clermont Auvergne Métropole

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse Salariale	Dépenses Directes	Total
Part Clermont Auvergne Métropole	Prévisionnel 2021	1,46	120 987	1 418	122 405
	Réel 2021	1,38	119 960	5 916	125 876

Pour Clermont Auvergne Métropole, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2021 s'élève à 122 405 €. La masse salariale est de 120 987 € et les autres charges représentent 1 418 €.

Le montant réellement engagé s'élève à 125 876 €, dont 119 960 € pour la masse salariale et 5 916 € de dépenses directes.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 3 471 € en faveur de la Ville de Clermont-Ferrand.

Les dépenses du bâtiment sont déjà prises en compte dans la convention du 04/07/06 entre le CHU et Clermont Auvergne Métropole.

➤ CCAS

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse Salariale	Dépenses Directes	Total
Part CCAS de Clermont-Ferrand	Prévisionnel 2021	0,67	55 787	2 477	58 264
	Réel 2021	0,82	71 147	5 102	76 249

Au titre d'une convention de mise à disposition d'un médecin de prévention, le CCAS rembourse déjà 30 % du coût salarial du médecin au CHU.

		Rappel Masse Salariale globale	CCAS au CHU : 30 % du Coût salarial du Médecin mis à disposition	Solde Masse Salariale
Part CCAS de Clermont-Ferrand	Prévisionnel 2021	55 787	- 36 665	19 122
	Réel 2021	71 147	- 37 886	33 261

Pour le CCAS de Clermont-Ferrand, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2021 s'élève donc à 21 599 €, dont 19 122 € au titre de la masse salariale et 2 477 € au titre des dépenses directes.

Le montant réellement engagé s'élève à 38 363 € dont 33 261 € au titre de la masse salariale et 5 102 € au titre des dépenses directes.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 16 764 € en faveur de la Ville de Clermont-Ferrand.

Les dépenses du bâtiment sont déjà prises en compte dans la convention du 04/07/06 entre le CHU et le CCAS de Clermont-Ferrand.

➤ **ESACM**

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse Salariale	Dépenses Directes	Total
Part ESACM	Prévisionnel 2021	0,026	2 130	13	2 143
	Réel 2021	0,025	2 127	85	2 212

Pour l'ESACM, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2021 s'élève à 2 143 € dont 2 130 € au titre de la masse salariale et 13 € au titre des dépenses directes.

Le montant réellement engagé s'élève à 2 212 € et se décompose comme suit : 2 127 € pour la masse salariale et 85 € pour les dépenses directes.

Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation de 69 € en faveur de la Ville de Clermont-Ferrand.

Les dépenses du bâtiment sont déjà prises en compte dans la convention du 04/07/06 entre le CHU et l'ESACM.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION - REEL 2021

MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction du Patrimoine Bâti (DPB)

Directeur / Chef de service : Monsieur DEBUIRE

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur DEBUIRE

Direction / Service mis à disposition : Direction des Services à la Population et de la
Tranquillité Publique (DSPTP)

Directeur / Chef de service : Madame PEYRIDIEUX

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Madame PEYRIDIEUX

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Ingénierie Patrimoniale

Directeur / Chef de service : Madame LEROY-SCHMITT

Référent avec la commune : Madame LEROY-SCHMITT

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation d'anciens bâtiments municipaux, hébergeant désormais des compétences métropolitaines.

La métropole précisera les directions occupant les locaux. Dans l'attente de ces actualisations, les bâtiments concernés par cette mise à disposition de service sont regroupés comme suit :

1/ Centre technique la Charme :

- Directions gestionnaires : DEPP¹, DCE², Musées

2/ Centre technique du Limousin :

- Directions gestionnaires : DST³, DEPP

3/ Dépôts de voirie :

- Directions gestionnaires : DEPP

4/ Transformateurs :

- Directions gestionnaires : DEPP

¹ DEPP = Direction de l'espace public et de la proximité

² N°CM7092022-1010 du cycle de l'eau

³ DST = Direction des services techniques

- Directions gestionnaires : Musées

6/ Bâtiments de la compétence eau et assainissement : usine élévatoire, locaux administratifs, logements de fonction et locaux techniques

- Directions gestionnaires : DCE

7/ Eléments de voirie :

- Directions gestionnaires : DEPP

8/ Maison du tourisme :

- Directions gestionnaires : office du tourisme

9/ Parkings :

- Directions gestionnaires : DIAM⁴

10/ PC des Carmes de la DUN :

- Directions gestionnaires : DUN⁵

11/ Anciens SMAD :

- Directions gestionnaires : En cours d'identification

12/ Centre Blaise Pascal :

- Directions gestionnaires : Conservatoire

La DPB est un service mis à disposition de la métropole afin de conduire les missions suivantes :

- prestations complètes de dépannages et réparations (urgentes ou non) et travaux de modifications des locaux, effectués en régie, maintenance des équipements techniques, en incluant la maîtrise d'œuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels, fournitures, sous-traitance et véhicules) ;
- maîtrise d'œuvre, conduite d'opération (tous secteurs d'intervention – patrimoine bâti) ou assistance à maîtrise d'ouvrage, y compris sous-traitance nécessaire pour ces missions et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- accompagnement et gestion des problématiques de sécurité et d'accessibilité des ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance...), ainsi que les véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- gestion patrimoniale, administrative et technique, comprenant tenue d'une base de données patrimoniale, y compris outils et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions, y compris les outils de gestion des énergies ;
- nettoyage de certains de ces locaux (CT La Charme, CT Limousin, dépôts de voirie situés à Clermont-Ferrand, immeuble 58 boulevard Berthelot et immeuble 10 rue Louis Rosier), y compris fournitures et marchés associés, outillages et véhicules nécessaires à cette action ;
- dans les bâtiments partagés, les consommations de fluides sont payées par la ville, puis refacturées pour sa part à la métropole via le SMAD ;
- tâches administratives et comptables liées à l'ensemble des missions citées plus haut.

La DSPTP réalise les missions suivantes pour le compte de la métropole :

- le traitement des tags sur les bâtiments communautaires ;
- la dératisation sur le réseau d'assainissement, sur le réseau de signalisation, sur les sites/bâtiments et sur la voirie ;

⁴ N°CM 2022-022012 de l'ingénierie d'aménagement et de la mobilité

⁵ DUN = Direction des usages numériques

- la désinsectisation et désinfection des sites/bâtiments et des espaces publics, de la voirie ;
- le dépigeonnage sur l'espace public et la voirie.

Détail des montants réels pour l'année 2021

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2021				
Patrimoine Bâti / Budget Principal	10,60	526 262 €	228 922 €	755 184 €
Patrimoine Bâti / Budget Annexe Parkings	0,38	18 711 €	584 €	19 295 €
Patrimoine Bâti / Budget Annexe Eau et Assainissement	3,89	193 171 €	41 268 €	234 439 €
TOTAL	14,87	738 145 €	270 774 €	1 008 919 €
Réel 2021				
Patrimoine Bâti / Budget Principal	9,08	470 939 €	262 352 €	733 291 €
Patrimoine Bâti / Budget Annexe Parkings	0,71	36 886 €	3 346 €	40 232 €
Patrimoine Bâti / Budget Annexe Eau et Assainissement	3,72	193 214 €	51 316 €	244 530 €
TOTAL	13,51	701 039 €	317 014 €	1 018 053 €

Le montant prévu en 2021 de cette mise à disposition s'élève à 1 008 919 euros.

Le montant réellement engagé est de 1 018 053 euros.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de **9 134 euros** en faveur de la Ville de Clermont-Ferrand.

N.B : Les montants de la première colonne « Coûts RH » du prévisionnel ont été mal arrondis ce qui a conduit à des écarts d'un euro entre l'enregistrement comptable et ce qui est reporté sur les fiches sectorielles.

MISE A DISPOSITION DU SERVICE GARAGE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction du Patrimoine Bâti (DPB)
Maintenance exploitation / Garage

Directeur / Chef de service : Monsieur VERLAGUET

Réfèrent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur VERLAGUET

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : DGA Proximité, Relations aux Territoires et Usages

Direction de l'Espace Public et de la Proximité (DEPP)

Directeur / Chef de service : Monsieur MICHEL, Directeur de l'Espace Public et de la Proximité (DEPP)

Réfèrent avec la commune :

Monsieur GOUGAT, gestionnaire des moyens Mécanisés et des contrats (DEPP)

Direction / Service de rattachement : DGA Proximité, Relations aux Territoires et Usages

Direction du Cycle de l'Eau

Directeur / Chef de service : Madame BURGIERE, Directrice du cycle de l'eau (DCE)

Réfèrent avec la commune : Monsieur GIRAUD (DCE)

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à l'entretien des véhicules transférés à la métropole pour l'exercice de ses compétences et, sur demande de la métropole, et sous réserve des disponibilités du service garage, des véhicules transférés par les autres communes.

Détail des missions

Le service mis à disposition est chargé de :

- la gestion du parc de véhicules incluant l'admission des véhicules, l'immatriculation, le référencement, les cartes grises, le calendrier des contrôles techniques et autres vérifications réglementaires, la planification et le suivi des entretiens périodiques et des réparations, les procédures de réforme
- la gestion des contrats d'acquisitions des matériels et de l'ensemble des contrats nécessaires au fonctionnement courant du parc
- l'entretien des véhicules, en particulier des matériels spécifiques de voirie (balayeuses, aspiratrices...), leurs réparations, la fourniture de carburants
- la gestion des sinistres, qui surviennent sur les véhicules transférés par la ville, et des infractions au code de la route

La ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Détail des montants réels pour l'année 2021

Activités	FIP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2021				
Carage / Budget Principal	7,78	336 503 €	941 200 €	1 277 703 €
Carage / Budget eau et assainissement	0,99	42 778 €	74 951 €	117 729 €
TOTAL	8,77	379 281 €	1 016 151 €	1 395 432 €
Réel 2021				
Carage / Budget Principal	5,80	301 620 €	849 773 €	1 151 393 €
Carage / Budget eau et assainissement	0,76	39 346 €	71 623 €	110 989 €
TOTAL	6,55	340 966 €	921 396 €	1 262 362 €

Le montant prévu en 2021 de cette mise à disposition s'élève à 1 395 432 euros. Le montant réellement engagé s'élève à 1 262 362 euros.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de **133 070 euros** en faveur de Clermont Auvergne Métropole.

MISE A DISPOSITION DU SERVICE CABINET DU MAIRE / COMMUNICATION –
POLE MULTIMEDIA DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Cabinet du Maire / Communication
Directeur / Chef de service : Madame MORENO
Référént avec Clermont Auvergne Métropole : Madame VALEILLE

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement: Direction des Actions juridiques et des achats

Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER
Référént avec la commune : Madame CLARK

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication
Directeur / Chef de service : Monsieur MORVAN
Référént avec la commune : Madame VALLA

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer des enregistrements vidéo des conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole. Le service met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service mis à disposition intervient de manière récurrente pour les conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des actions juridiques, des achats et des instances de Clermont Auvergne Métropole.

Détail des montants réels pour l'année 2021

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2021				
Fôle multimédia	0,05	2 646 €	2 521 €	5 167 €
TOTAL	0,05	2 646 €	2 521 €	5 167 €
Réel 2021				
Fôle multimédia	0,11	4 950 €	2 497 €	7 447 €
TOTAL	0,11	4 950 €	2 497 €	7 447 €

Le montant prévu en 2021 de cette mise à disposition s'élève à 5 167 euros.

Le montant réellement engagé est de 7 447 euros.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de **2 280 euros** en faveur de la Ville de Clermont-Ferrand.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION - REEL 2021

MISE A DISPOSITION DU SERVICE PROTOCOLE, EVENEMENTS, MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Service Protocole, Événements, Manifestations
Officielles (PEMO)

Directeur / Chef de service : Monsieur TOURNILHAC

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur TOURNILHAC

Direction / Service mis à disposition : Direction des Sports et de la Logistique
Service Logistique

Directeur / Chef de service : Monsieur BURNICHON

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur PRANAL

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Actions juridiques et des achats

Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER

Référent avec la commune : Madame RIBET

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication

Directeur / Chef de service : Monsieur MORVAN

Référent avec la commune : Madame VALLA

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de la Métropole. Les services sont mis à disposition avec leurs équipes et l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service PEMO intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de la Métropole (Conseils, Bureaux, conférences des VP, ...). Le service mis à disposition agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des achats et des instances de la Métropole.

Le service PEMO intervient également de manière ponctuelle pour des événements de la Métropole : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, vœux annuels du personnel, inauguration d'équipements, autres, ... Dans ce cas, il est sollicité par la direction de la communication de Clermont Auvergne Métropole et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour ces missions, le service mis à disposition fait appel à la Direction des Sports et de la Logistique pour la sonorisation des conseils métropolitains et la mise à disposition de matériels pour l'organisation de manifestations.

De plus, le service PEMO assure une mission générale de conseils sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériel nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Les bons de commande et les paiements sont gérés par la direction de la communication de la Métropole.

Détail des montants réels pour l'année 2021

Activités	Masse Salariale			Autres Coûts			MONTANT des autres coûts	Total
	Fili' des agents sur le terrain	MS oeuvrants + encadrt + support	MONTANT des frais directs	dépensea directement affectées décors floraux	dépensea directement affectées transport	dépensea directement affectées loca ^o matériel		
Prévisionnel 2021								
PLMO	0,40	21 805 €	21 805 €	909 €			909 €	22 713 €
DSL Protocole	0,05	2 048 €	2 048 €		375 €	6 469 €	6 844 €	8 892 €
DSL Évén't / manif Transfert	0,01	405 €	405 €		958 €	20 €	978 €	1 382 €
DSL Évén't / manif Mutualisation	0,00	116 €	116 €		21 €	0 €	21 €	137 €
TOTAL	0,54	24 374 €	24 374 €	909 €	1 363 €	6 489 €	8 761 €	33 125 €
Reel 2021								
PFMO	0,40	17 173 €	17 173 €	594 €			594 €	17 767 €
DSL Protocole	0,08	3 238 €	3 238 €		284 €	9 476 €	9 760 €	12 998 €
DSL Évén't / manif Transfert	0,13	5 574 €	5 574 €		1 969 €	7 395 €	9 364 €	14 938 €
DSL Évén't / manif Mutualisation	0,01	256 €	256 €		197 €	146 €	343 €	599 €
TOTAL	0,61	26 241 €	26 241 €	594 €	2 450 €	17 017 €	20 061 €	46 302 €

Le montant prévu en 2021 de cette mise à disposition s'élève à 33 125 euros. Le montant réellement engagé est de 46 302 euros.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de **13 177 euros** en faveur de la Ville de Clermont-Ferrand, dont 1 867 euros au titre de la masse salariale et 11 310 euros pour les autres frais.

N.B : Le prévisionnel 2021 a fait l'objet d'erreurs d'arrondis et n'a pas été enregistré comptablement suivant ce qui a été décomposé ci-dessus.

En effet, le montant des autres coûts a été enregistré pour 6 843 € au lieu des 6 844 €. Les montant global de PEMO a également fait l'objet d'un arrondi faussé et le total comptabilisé n'est pas le même que celui des fiches sectorielles.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION - REEL 2021

MISE A DISPOSITION DU SERVICE DOCUMENTATION DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil métropolitain du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction des Affaires Générales et Institutionnelles (DAGI) / Service Documentation

Directeur / Chef de service : Madame HANCLOT

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Madame HANCLOT

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction Générale Adjointe Ressources et modernisation

Les modalités de saisine du service documentation sont les suivantes : les demandes sont faites directement auprès de ce service. Les demandes d'acquisitions documentaires et plus particulièrement les demandes d'abonnements non prévues au budget primitif devront être validées par la DGA Ressources.

Objet de la mise à disposition

Les missions relevant du service documentation et faisant l'objet de cette mise à disposition sont :

- le suivi de l'actualité : mise à disposition de la veille documentaire et juridique, de la revue de presse locale, des dossiers documentaires,
- l'accès aux contenus documentaires de l'intranet et l'envoi de lettres de diffusion,
- l'accès à la base documentaire pour consulter le catalogue du fonds d'ouvrages de la ville et les articles de presse,
- l'accès à la bibliothèque administrative et au service de prêt,
- la prise en charge de recherches documentaires,
- la prise en charge des commandes d'ouvrages et d'abonnements (hors abonnements pour les groupes politiques),
- le suivi des marchés et des budgets liés aux acquisitions documentaires,
- l'organisation de conférences-débats,
- une expertise documentaire dans le domaine de la gestion de l'information (dématérialisation, mise à disposition de données publiques...),
- l'analyse des besoins documentaires des services,
- la promotion du service documentation auprès des services de la Métropole.

La ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Détail des montants réels pour l'année 2021

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2021				
Documentation / Budget principal CAM / Transfert de compétences et services historiques	0,45	21 111 €	45 304 €	66 414 €
Documentation / Budget principal CAM / Services mutualisés	0,50	23 896 €	51 259 €	75 145 €
Documentation / Budget annexe eau et assainissement	0,02	1 009 €	2 165 €	3 174 €
TOTAL	0,97	46 006 €	98 728 €	144 733 €
Réel 2021				
Documentation / Budget principal CAM / Transfert de compétences et services historiques	0,45	26 005 €	53 831 €	79 836 €
Documentation / Budget principal CAM / Services mutualisés	0,38	21 747 €	45 007 €	68 749 €
Documentation / Budget annexe eau et assainissement	0,01	683 €	1 414 €	2 097 €
TOTAL	0,84	48 430 €	100 252 €	148 682 €

Le montant prévu en 2021 de cette mise à disposition s'élève à 144 733 euros. Le montant réel est de 148 682 euros.

En conséquence, il est nécessaire de procéder à une régularisation de **3 949 euros** en faveur de la Ville de Clermont-Ferrand.

N.B : Les montants de la première ligne du prévisionnel « Documentation / Budget Principal CAM / Transfert de Compétences et Services Historiques » ont été mal arrondis ce qui a conduit à des écarts d'un euro entre l'enregistrement comptable et ce qui est reporté sur les fiches sectorielles.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION - PREVISIONNEL 2022

MISE À DISPOSITION DU PÔLE ACCUEIL GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE - UNITÉ ENTRETIEN LOCAUX DU CONSERVATOIRE EMMANUEL CHABRIER AU PROFIT DU CENTRE CAMILLE CLAUDEL DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du Conseil de la communauté du 28 juin 2019

Délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2019

Pour Clermont Auvergne Métropole

Direction / Service mis à disposition : Pôle Accueil gestion administrative et technique –
Unité entretien locaux du Conservatoire Emmanuel

Chabrier

Directeur / Chef de service :

Madame CESARETTI

Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand :

Madame CESARETTI

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Directions / Services de rattachement
(DJVA)

Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative

Direction de la Culture

Directeurs / Chefs de service :

Monsieur GAGNON (DJVA)

Monsieur BESSE (Culture)

Référent avec la Métropole :

Madame DE CASTRO

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien des locaux du Centre Camille Claudel, situés dans l'enceinte du centre Blaise Pascal.

Il est entendu que la Métropole prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2022

Activité	Équipe de terrain		Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Entretien des locaux	1,52	50 718,00 €	/	/	176,50 €	50 894,50 €
Total annuel						50 894,50 €

Le montant prévu au titre de cette mise à disposition est de **50 894,50 euros**.

N° CM27092022_012

MISE À DISPOSITION DU SERVICE PROCESS INDUSTRIELS/EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES SYSTEMES INDUSTRIELS DE LA DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du Conseil métropolitain du 29 juin 2018
 Délibération du conseil municipal du 28 septembre 2018

Pour Clermont Auvergne Métropole:

Direction / Service mis à disposition : Direction du Cycle de l'Eau- service
 Process Industriels
 Chef de service : Monsieur COLLAY
 Référent avec la Ville de Clermont-Ferrand : Monsieur CASTELLAN

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Direction de la Construction et de la Gestion
 Responsable du Patrimoine
 Directeur : Monsieur DEBUIRE
 Référents avec la Métropole : Madame LURDOS (suivi entretien-maintenance)
 Monsieur MOURY (suivi investissements)

Objet de la mise à disposition :

La mise à disposition porte sur la maintenance des équipements électrotechniques des fontaines recyclées et non recyclées dont la ville de Clermont- Ferrand a la charge. Des missions de maîtrises d’œuvres et de maîtrises d’ouvrages pourront être portées par les agents de Clermont Auvergne Métropole pour le compte de la Ville de Clermont-Ferrand. La convention de mise à disposition détaille précisément le périmètre et les modalités d'intervention du service Process Industriels/Exploitation et Maintenance des Systèmes Industriels.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2022 :

Activités	Masse salariale (toutes charges incluses)	Charges directes affectées	Total
Maintenance des équipements électrotechniques des fontaines	5 462 €	363 €	5 825 €
Total			5 825 €

Le montant prévisionnel pour cette mise à disposition s’élève à **5 825 euros**.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION – PREVISIONNEL 2022

MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTANCES DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Délibération du Conseil de la Métropole du 20 décembre 2019

Délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2019

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service mis à disposition : Cabinet du Président
Directeur / Chef de service : Madame PONTHEU
Référént avec la commune : Madame PONTHEU

Direction / Service mis à disposition : Direction des Actions juridiques et des achats
Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER
Référént avec la commune : Madame RIBET

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service de rattachement : Cabinet du Maire
Directeur / Chef de service : Madame PONTHEU
Référént avec Clermont Auvergne Métropole : Madame PONTHEU

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer les missions de collaborateurs de Cabinet, ainsi que les déplacements du Maire dans le cadre de ses fonctions.

Pour les déplacements, le service met à disposition un agent à mi-temps, étant précisé que la ville de Clermont-Ferrand met à disposition de Clermont Auvergne Métropole le véhicule adéquat.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2022

Prévisionnel 2022	ETP	Masse salariale	Forfait charges de structures (15 % de la masse salariale)	Dépenses directes	Total
Chauffeur	0,50	17 344 €	2 602 €		19 946 €
Véhicule Ville	-	-	-	- 6 134 €	- 6 134 €
Cabinet Président	0,50	59 018 €	8 853 €		67 870 €
Total	1,00	76 362 €	11 454 €	- 6 134 €	81 682 €

Le montant annuel prévu de cette mise à disposition s'élève à **81 682 euros**.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION – PREVISIONNEL 2022

**MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE CONTRÔLE DES EAUX DE LA
DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ
AU PROFIT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND
(EX-LABORATOIRE)**

Délibération du Conseil métropolitain en date du 20 décembre 2019

Délibération du Conseil municipal de Clermont-Ferrand en date du 18 décembre 2019

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction du Cycle de l'Eau :	Madame BURGUIERE
Service mis à disposition :	Laboratoire
Responsable du service :	Madame CLAUZET
Référent du service mis à disposition :	Madame CLAUZET

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Directions de rattachement :

- Direction de la Construction et de la Gestion Responsable du Patrimoine :	Monsieur DEBUIRE
- Direction de la Petite Enfance :	Madame BELMONT
- Direction de l'Enfance :	Monsieur PRIEUR

Objet de la mise à disposition :

Dans le cadre de la mise à disposition, les missions confiées par la Ville de Clermont-Ferrand au Laboratoire de Clermont Auvergne Métropole visent à permettre d'assurer, au sein des bâtiments, le suivi réglementaire des analyses légionelles pour l'eau chaude sanitaire et un suivi bactériologique de l'eau destinée à la consommation du public (eau froide après compteur) .

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2022

Prévisionnel 2022	Nombre d'échantillons	Coûts masse salariale (toutes charges incluses)	Dépenses directes (matériels, contrats...)	Total
Analyses de l'eau	276	8 188 €	6 112 €	14 300 €
Total				14 300 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition s'élève à **14 300 euros**.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION - PREVISIONNEL 2022

MISE A DISPOSITION DE LA MEDECINE PREVENTIVE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, DU CCAS ET DE L'ESACM

Délibération du conseil de la Communauté du 15 Décembre 2017

Délibération du conseil municipal du 21 Décembre 2017

Délibération du conseil d'administration du CCAS du 15 Décembre 2017

Délibération du conseil d'administration de l'ESACM 23 Novembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction de la Prévention de la Santé et de
l'Action Sociale Solidaire (DPSASS)
Service Médecine Préventive

Directeur / Chef de service : Monsieur IBRAHIM OUALI

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Ressources Humaines
Directeur / Chef de service : Madame TEYSSIER GRAVEJAL

Pour le CCAS :

Direction / Service de rattachement : Direction des Ressources Humaines
Directeur / Chef de service : Madame LOUDENOT

Pour l'ESACM :

Direction / Service de rattachement : Le Secrétariat Général
Directeur / Chef de service : Madame RUTYNA

Objet de la mise à disposition :

Le SMAD met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens nécessaires afin :

- d'assurer la surveillance médicale des agents
 - d'assurer les différents types de visites médicales
 - visite d'embauche
 - visite périodique
 - visite à la demande de l'agent ou de l'administration
 - d'assurer la surveillance médicale particulière de certains publics (agents reconnus travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée, agents exposés à des risques particuliers, agents souffrant de pathologies particulières)
 - de vacciner les agents
- d'assurer des actions sur le milieu professionnel
 - d'assurer une mission de conseil auprès de l'autorité territoriale, des agents ou de leurs représentants pour ce qui concerne
 - l'amélioration des conditions de travail
 - l'hygiène générale des locaux
 - l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
 - la protection des agents contre l'ensemble des nuisances, les risques professionnels, les maladies professionnelles ou à caractère professionnel
 - l'hygiène dans les restaurants administratifs
 - l'information sanitaire
 - de réaliser des actions sur le milieu professionnel (tiers-temps)
 - visites de site
 - études des postes et des ambiances de travail
 - surveillance générale de l'hygiène dans la collectivité
 - présence au CHSCT
 - établissement et présentation des rapports médicaux

Les missions de médecine de prévention sont assurées par quatre agents, rattachés au service prévention et santé au travail de la Ville situé au CHU :

- 1 Médecin de prévention, mis à disposition par le CHU auprès de la Ville (70%) et du CCAS (30%)
- 1 Médecin de prévention, agent Ville à temps partiel 80 %
- 1 infirmière territoriale, mise à disposition par le CHU à 100 % auprès de la Ville
- 1 secrétaire médicale, agent Ville

Soit 3,78 ETP prévus en 2022.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2022 :

➤ Clermont Auvergne Métropole

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse Salariale	Dépenses Directes	Total
Part Clermont Auvergne Métropole	Prévisionnel 2022	1,44	129 697	6 167	135 864

Pour Clermont Auvergne Métropole, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2022 s'élève à 135 864 €. La masse salariale est de 129 697 € et les autres charges représentent 6 167 €.

Les dépenses du bâtiment sont déjà prises en compte dans la convention du 04/07/06 entre le CHU et Clermont Auvergne Métropole.

➤ CCAS

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse Salariale	Dépenses Directes	Total
Part CCAS de Clermont-Ferrand	Prévisionnel 2022	0,69	61 809	4 660	66 469

Au titre d'une convention de mise à disposition d'un médecin de prévention, le CCAS rembourse déjà 30 % du coût salarial du médecin au CHU.

		Rappel Masse Salariale	CCAS au CHU : 30 % du Coût	Solde Masse Salariale
Part CCAS de Clermont-Ferrand	Prévisionnel 2022	61 809	- 38 363	23 446

Pour le CCAS de Clermont-Ferrand, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2022 s'élève à 28 106 €, dont 23 446 € au titre de la masse salariale et 4 660 € au titre des dépenses directes.

Les dépenses du bâtiment sont déjà prises en compte dans la convention du 04/07/06 entre le CHU et le CCAS de Clermont-Ferrand.

➤ **ESACM**

		Unités	Coûts Directs		
		ETP	Masse Salariale	Dépenses Directes	Total
Part ESACM	Prévisionnel 2022	0,027	2 461	96	2 557

Pour l'ESACM, le montant de la mise à disposition de service prévue pour 2022 s'élève à 2 557 € dont 2 461 € au titre de la masse salariale et 96 € au titre des dépenses directes.

Les dépenses du bâtiment sont déjà prises en compte dans la convention du 04/07/06 entre le CHU et l'ESACM.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION - PREVISIONNEL 2022

MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE LA GESTION RESPONSABLE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction de la Construction et de la Gestion
Responsable du Patrimoine (DCGRP)

Directeur / Chef de service : Monsieur DEBUIRE

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur PASCAL

Direction / Service mis à disposition : Direction Commerce Usages et Partage de l'Espace Public

Directeur / Chef de service : Madame BRUNETTI

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur LAGEARD

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Ingénierie Patrimoniale

Directeur / Chef de service : Madame LEROY-SCHMITT

Référent avec la commune : Madame LEROY-SCHMITT

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation d'anciens bâtiments municipaux, hébergeant désormais des compétences métropolitaines.

La métropole précisera les directions occupant les locaux. Dans l'attente de ces actualisations, les bâtiments concernés par cette mise à disposition de service sont regroupés comme suit :

1/ Centre technique la Charme :

- Directions gestionnaires : DEPP⁶, DCE⁷, Musées

2/ Centre technique du Limousin :

- Directions gestionnaires : DST⁸, DEPP

3/ Dépôts de voirie :

- Directions gestionnaires : DEPP

⁶DEPP = Direction de l'espace public et de la proximité

⁷DCE = Direction du cycle de l'eau

⁸DST = Direction des services techniques

4/ Transformateurs :

- Directions gestionnaires : DEPP

5/ Musées :

- Directions gestionnaires : Musées

6/ Bâtiments de la compétence eau et assainissement : usine élévatoire, locaux administratifs, logements de fonction et locaux techniques

- Directions gestionnaires : DCE

7/ Éléments de voirie :

- Directions gestionnaires : DEPP

8/ Maison du tourisme :

- Directions gestionnaires : office du tourisme

9/ Parkings :

- Directions gestionnaires : DIAM⁹

10/ PC des Carmes de la DUN :

- Directions gestionnaires : DUN¹⁰

11/ Anciens SMAD :

- Directions gestionnaires : En cours d'identification

12/ Centre Blaise Pascal :

- Directions gestionnaires : Conservatoire

La DCGRP est un service mis à disposition de la métropole afin de conduire les missions suivantes :

- prestations complètes de dépannages et réparations (urgentes ou non) et travaux de modifications des locaux, effectués en régie, maintenance des équipements techniques, en incluant la maîtrise d'œuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels, fournitures, sous-traitance et véhicules) ;
- maîtrise d'œuvre, conduite d'opération (tous secteurs d'intervention – patrimoine bâti) ou assistance à maîtrise d'ouvrage, y compris sous-traitance nécessaire pour ces missions et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- accompagnement et gestion des problématiques de sécurité et d'accessibilité des ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance...), ainsi que les véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- gestion patrimoniale, administrative et technique, comprenant tenue d'une base de données patrimoniale, y compris outils et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions, y compris les outils de gestion des énergies ;
- nettoyage de certains de ces locaux (CT La Charme, CT Limousin, dépôts de voirie situés à Clermont-Ferrand, immeuble 58 bd Berthelot et immeuble 10 rue Louis Rosier), y compris fournitures et marchés associés, outillages et véhicules nécessaires à cette action ;

⁹DIAM = Direction de l'ingénierie d'aménagement et de la mobilité

¹⁰DUN = Direction des usages numériques

- dans les bâtiments partagés, les consommations de fluides sont payées par la ville, puis refacturées pour sa part à la métropole via le SMAD ;
- tâches administratives et comptables liées à l'ensemble des missions citées plus haut.

La DCUPEP réalise les missions suivantes pour le compte de la métropole :

- le traitement des tags sur les bâtiments communautaires ;
- la dératisation sur le réseau d'assainissement, sur le réseau de signalisation, sur les sites/bâtiments et sur la voirie ;
- la désinsectisation et désinfection des sites/bâtiments et des espaces publics, de la voirie ;
- le dépeignage sur l'espace public et la voirie.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2022

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2022				
Patrimoine Bâti / Budget Principal	9,82	509 424 €	297 035 €	806 459 €
Patrimoine Bâti / Budget Annexe Parkings	0,75	39 042 €	3 709 €	42 751 €
Patrimoine Bâti / Budget Annexe Eau et Assainissement	3,93	203 789 €	55 379 €	259 168 €
TOTAL	14,50	752 255 €	356 123 €	1 108 378 €

Le montant annuel prévu de cette mise à disposition s'élève à **1 108 378 euros**.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION - PREVISIONNEL 2022

MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUNICATION – POLE MULTIMEDIA DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Communication
 Directeur / Chef de service : Madame MORENO
 Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Madame VALEILLE

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Actions juridiques et des achats

Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER
 Référent avec la commune : Madame CLARK

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication
 Directeur / Chef de service : Monsieur MORVAN
 Référent avec la commune : Madame VALLA

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition est réalisée en vue d'assurer des enregistrements vidéo des conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole. Le service met à disposition ses équipes avec l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service mis à disposition intervient de manière récurrente pour les conseils métropolitains et autres réunions organisées par la métropole. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des actions juridiques, des achats et des instances de Clermont Auvergne Métropole.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2022

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2022				
Pôle multimédia	0,18	8 530 €	2 647 €	11 177 €
TOTAL	0,18	8 530 €	2 647 €	11 177 €

Le montant annuel prévu de la mise à disposition du pôle multimédia s'élève à **11 177 euros**.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION - PREVISIONNEL 2022

MISE A DISPOSITION DU SERVICE PROTOCOLE, EVENEMENTS, MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Service Protocole, Événements, Manifestations
Officielles (PEMO)

Directeur / Chef de service : Monsieur TOURNILHAC

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur TOURNILHAC

Direction / Service mis à disposition : Direction des Sports et de la Logistique
Service Logistique

Directeur / Chef de service : Monsieur BURNICHON

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Monsieur PRANAL

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction des Actions juridiques et des achats

Directeur / Chef de service : Monsieur MEYNADIER

Référent avec la commune : Madame RIBET

Direction / Service de rattachement : Direction de la Communication

Directeur / Chef de service : Monsieur MORVAN

Référent avec la commune : Madame VALLA

Objet de la mise à disposition

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'organisation d'événements au profit de la Métropole. Les services sont mis à disposition avec leurs équipes et l'ensemble des moyens logistiques nécessaires.

Le service PEMO intervient de manière récurrente pour les manifestations liées à la vie institutionnelle de la Métropole (Conseils, Bureaux, conférences des VP, ...). Le service mis à disposition agit en tant que maître d'œuvre pour organiser et coordonner l'ensemble des missions. Dans ce cas, il est sollicité par la Direction des affaires juridiques, des achats et des instances de la Métropole.

Le service PEMO intervient également de manière ponctuelle pour des événements de la Métropole : manifestations protocolaires (officielles), réceptions, vœux annuels du personnel, inauguration d'équipements, autres, ... Dans ce cas, il est sollicité par la direction de la communication de Clermont Auvergne Métropole et il n'intervient qu'après accord du Président ou de son cabinet.

Pour ces missions, le service mis à disposition fait appel à la Direction des Sports et de la Logistique pour la sonorisation des conseils métropolitains et la mise à disposition de matériels pour l'organisation de manifestations.

De plus, le service PEMO assure une mission générale de conseils sur les activités protocolaires et d'assistance sur les achats de matériel nécessaires aux missions visées ci-dessus.

Les bons de commande et les paiements sont gérés par la direction de la communication de la Métropole.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2022

Activités	Masse Salariale			Autres Coûts			MONTANT des autres coûts	Total
	CTP des agents sur le terrain	MS oeuvrants + encadrt + support	MONTANT des frais directs	dépenses directement affectées décors floraux	dépenses directement affectées transport	dépenses directement affectées loca ^o matériel		
Prévisionnel 2022								
PEMO	0,49	20 515 €	20 515 €	922 €			922 €	21 437 €
DSL Protococo	0,07	3 196 €	3 196 €		234 €	9 476 €	9 760 €	12 966 €
DSL Évén / manif Transfert	0,12	5 498 €	5 498 €		1 969 €	7 395 €	9 364 €	14 862 €
DSL Évén / manif Mutualisation	0,01	252 €	252 €		197 €	146 €	343 €	595 €
TOTAL	0,69	29 461 €	29 461 €	922 €	2 450 €	17 017 €	20 389 €	49 850 €

Le montant annuel prévu de cette mise à disposition s'élève à **49 850 euros**.

FICHE SECTORIELLE DE MUTUALISATION - PREVISIONNEL 2022

MISE A DISPOSITION DU SERVICE DOCUMENTATION DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND AU PROFIT DE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Délibération du Conseil métropolitain du 9 décembre 2016

Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2016

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction de l'Innovation et de la Participation
Service Documentation

Directeur / Chef de service : Monsieur COLOMBEAU

Référent avec Clermont Auvergne Métropole : Madame HANCLOT

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction Générale Adjointe Ressources et modernisation

Les modalités de saisine du service documentation sont les suivantes : les demandes sont faites directement auprès de ce service. Les demandes d'acquisitions documentaires et plus particulièrement les demandes d'abonnements non prévues au budget primitif devront être validées par la DGA Ressources.

Objet de la mise à disposition

Les missions relevant du service documentation et faisant l'objet de cette mise à disposition sont :

- le suivi de l'actualité : mise à disposition de la veille documentaire et juridique, de la revue de presse locale, des dossiers documentaires,
- l'accès aux contenus documentaires de l'intranet et l'envoi de lettres de diffusion,
- l'accès à la base documentaire pour consulter le catalogue du fonds d'ouvrages de la ville et les articles de presse,
- l'accès à la bibliothèque administrative et au service de prêt,
- la prise en charge de recherches documentaires,
- la prise en charge des commandes d'ouvrages et d'abonnements (hors abonnements pour les groupes politiques),
- le suivi des marchés et des budgets liés aux acquisitions documentaires,
- l'organisation de conférences-débats,
- une expertise documentaire dans le domaine de la gestion de l'information (dématérialisation, mise à disposition de données publiques...),
- l'analyse des besoins documentaires des services,
- la promotion du service documentation auprès des services de la métropole.

La ville prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de service.
Détail des montants prévisionnels pour l'année 2022

Activités	ETP	Coûts RH	Autres coûts	TOTAL
Prévisionnel 2022				
Documentation / Budget principal CAM / Transfert de compétences et services historiques	0,42	29 643 €	49 341 €	78 984 €
Documentation / Budget principal CAM / Services mutualisés	0,50	35 454 €	59 014 €	94 468 €
Documentation / Budget annexe eau et assainissement	0,01	931 €	1 550 €	2 481 €
TOTAL	0,94	66 028 €	109 905 €	175 933 €

Le montant annuel prévu de cette mise à disposition s'élève à **175 933 euros**.